



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Troisième Réunion des Parties

Bergen, Norvège, 27 avril – 1^{er} mai 2009

Proposition visant à modifier l'Annexe 1 de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP)

Auteur : Royaume-Uni, Australie, Afrique du Sud

Proposition visant à modifier l'Annexe 1 de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP)



Zone 1/07C, TempleQuay House,
2 The Square, Bristol BS1 6EB

Telephone +44 (0)117 372 8384
Fax: +44 (0)117 372 8373
Email trevor.salmon@defra.gsi.gov.uk
Website www.defra.gov.uk

Warren Papworth
Executive Secretary
ACAP Secretariat
Suit 25 - 26 Salamanca Square
Hobart
Australie 7000

Votre réf. :
Notre réf. :

Date : 24 novembre 2008

Cher Warren,

Objet : Proposition visant à modifier l'Annexe 1 de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP)

Suite aux recommandations faites lors de la 4^e réunion du Comité consultatif de l'ACAP, le Royaume-Uni a l'honneur de proposer officiellement l'addition de trois espèces d'albatros à l'Annexe 1 de l'Accord, ainsi que la modification de l'orthographe actuelle de *Thalassarche melanophrys* en *Thalassarche melanophris* dans ledit document.

Conformément à l'article XII de l'Accord, le Royaume-Uni communique les propositions ci-jointes pour examen lors de la 3^e Réunion des Parties (RdP3) à Bergen, en avril l'année prochaine.

Afin d'aider les Parties à examiner l'inscription proposée, le Royaume-Uni serait reconnaissant au Secrétariat de bien vouloir diffuser les documents supplémentaires qui suivent (sauvegardés comme doc INF) pour information à l'intention de RdP3 :

- Le Document 18, examiné par AC4, qui réunissait tous les arguments en faveur de l'inscription de ces 3 espèces supplémentaires à l'Annexe de l'Accord ; et
- Le Dossier 3449 de la Commission internationale de nomenclature zoologique, et les documents qui en ont éventuellement résulté. Ce document couvre la discussion sur l'orthographe correcte de *T. melanophris*.

Comme nous croyons savoir que l'Australie souhaite coparrainer ou soutenir cette proposition, nous lui avons envoyé une copie de cette lettre.

Sincères salutations,

Trevor Salmon
Chef de l'équipe responsable de la politique de la CITES
et en matière d'espèces internationales



PROJET DE RÉSOLUTION

ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS

Résolution 3.x

Proposition visant à modifier l'Annexe 1 de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Royaume-Uni

Rappelant que les Parties ont reconnu que l'inscription des albatros et les pétrels de l'hémisphère nord dans le présent Accord pourrait être avantageuse du point de vue de la coordination des mesures de conservation entre les États de l'aire de répartition.

Consciente des efforts nationaux et internationaux déployés pour répondre aux préoccupations en matière de conservation des albatros et des pétrels de l'hémisphère nord ;

Notant la recommandation du Comité consultatif selon laquelle les trois espèces d'albatros du Pacifique Nord, l'albatros à queue courte (*Phoebastria albatrus*), l'albatros de Laysan (*Phoebastria immutabilis*) et l'albatros à pieds noirs (*Phoebastria nigripes*) devraient être ajoutées à l'Annexe 1 de l'Accord ;

Notant également la proposition de la Commission internationale de nomenclature zoologique selon laquelle *Thalassarche melanophrys* est l'orthographe correcte du nom scientifique de l'albatros à sourcils noirs ;

La Réunion des Parties à l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Est convenue :

Conformément à l'article XII (5) de l'Accord, d'adopter les modifications suivantes à l'Annexe 1 de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels :

1. Les espèces qui suivent seront ajoutées à la liste des espèces d'albatros :

Phoebastria albatrus

Phoebastria immutabilis

Phoebastria nigripes

2. Dans la liste des albatros, *Thalassarche melanophrys* sera remplacé par *Thalassarche melanophrys*.